



LE GUIDE

ÊTRE PARENT À GAILLARD



DE LA **NAISSANCE**
À LA **POURSUITE**
DES **ÉTUDES**



01 * VOTRE ENFANT
VIENT DE NAÎTRE

02 * UNE SCOLARITÉ
À GAILLARD

03 * DES ACTIVITÉS
TOUTE L'ANNÉE

04 * LE COIN DES PAR
GAILLARDINS

NT RE



- P6 * QUELLES DÉMARCHES ACCOMPLIR
- P9 * ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS



- P12 * AVANT 3 ANS
- P12 * À L'ÉCOLE DE 3 À 10 ANS
- P16 * AU COLLÈGE
- P16 * AU LYCÉE
- P16 * APRÈS LE BAC
- P16 * LE SERVICE JEUNESSE



ÉS ÉE



- P20 * CENTRE DE LOISIRS MUTUALISÉ :
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES
- P21 * DES ACTIVITÉS POUR S'ÉPANOUIR
- P23 * SORTIR ET S'AMUSER EN FAMILLE



ENTS



- P26 * ÉCHANGER EN TANT QUE PARENTS
- P27 * LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT
- P29 * DIFFICULTÉS SOCIALES OU SCOLAIRES
- P30 * VOTRE ENFANT EST PORTEUR DE HANDICAP
- P31 * VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE AU QUOTIDIEN





CHERS PARENTS OU FUTURS PARENTS,

LA VILLE DE GAILLARD EST HEUREUSE DE VOUS PRÉSENTER
CE GUIDE **ÊTRE PARENT À GAILLARD**, PENSÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER
À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DE VOTRE ENFANT, DE SA NAISSANCE
JUSQU'ÀUX ÉTUDES SUPÉRIEURES.

Ce guide pratique rassemble les informations essentielles pour faciliter
votre quotidien: modalités administratives, offres d'accueil, écoles,
activités culturelles et sportives, accompagnement éducatif et social,
mais aussi les aides et les dispositifs mis en place pour vous soutenir.

Parce que **chaque famille est unique et que les besoins évoluent
avec le temps, ce guide se veut accessible, clair et complet.**

Que vous soyez nouveaux arrivants ou habitants de longue date, il vous aidera
à mieux connaître les services proposés par la ville et ses partenaires,
les démarches à effectuer et les ressources disponibles à proximité.

Nous espérons que ce document sera un outil véritablement utile,
et qu'il vous permettra de profiter pleinement et sereinement de tout
ce qui est mis en œuvre pour le bien-être, l'épanouissement
et la réussite de vos enfants.

Bienvenue dans un territoire attentif à ses familles.



La proximité de la ville de Gaillard avec Genève peut sembler très attrayante pour les familles,
offrant de nombreuses opportunités professionnelles. Cependant, il est essentiel de rester vigilant
face à certaines réalités du quotidien transfrontalier.

RYTHME DE VIE TRANSFRONTALIER

Travailler ou étudier en Suisse tout en résidant à Gaillard peut engendrer un rythme de vie intense,
marqué par les déplacements fréquents entre les deux pays. Les longs trajets, les embouteillages et
les horaires parfois décalés peuvent peser sur le quotidien des familles et leurs modes de garde.

CONTRAINTES DE LOGEMENT

Le marché immobilier autour de Genève est particulièrement tendu, avec des prix souvent élevés.
Les familles doivent s'attendre à certaines difficultés pour trouver un logement adapté et abordable
à proximité de la frontière.



VOTRE ENFANT

VIENT DE NAÎTRE



01

QUELLES DÉMARCHES ACCOMPLIR ?



□ DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant à la mairie du lieu de naissance (y compris en Suisse) **dans les 5 jours ouvrés qui suivent le jour de l'accouchement** (ce dernier n'est donc pas compté dans le délai). Cette démarche peut être faite par l'un des parents, par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement.

POUR EFFECTUER LA DÉCLARATION DE NAISSANCE DE VOTRE ENFANT, VOUS AVEZ BESOIN :

- * Cartes d'identité des parents
- * Livret de famille si les parents en possèdent déjà un
- * Acte de reconnaissance de l'enfant si celui-ci a été établi avant la naissance (si ce n'est pas le cas : un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- * Déclaration de choix du nom si les parents en font la démarche

Pour les personnes de nationalité étrangère : prendre contact avec votre Ambassade ou votre Consulat.

Pour une naissance à l'étranger : www.diplomatie.gouv.fr pour faire établir un acte de naissance français.

□ RECONNAÎTRE VOTRE ENFANT

Pour les couples mariés, l'établissement de la filiation est automatique pour les deux parents dès lors que le nom de chacun figure dans l'acte de naissance.

Pour les couples non mariés, le lien de filiation maternelle est établi automatiquement (le nom de la mère figure sur l'acte de naissance). En revanche, le lien de filiation de l'autre parent passe par la reconnaissance de l'enfant.

EN PRATIQUE

- * **QUAND** Avant la naissance, au moment de la déclaration de naissance, ou après celle-ci*.
- * **OÙ** Dans n'importe quelle mairie.
- * **DOCUMENTS** Un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

*Dans le cas où la reconnaissance se ferait après la déclaration de naissance, il est vivement conseillé d'apporter aussi l'acte de naissance et le livret de famille.

CHOIX DU NOM DE VOTRE ENFANT

Il est possible de choisir le nom de votre enfant au moyen d'une déclaration commune de choix du nom. Elle doit être fournie au moment de la déclaration de naissance de votre enfant.

QUELLES POSSIBILITÉS ?

- * Porter le nom du parent 1
- * Porter le nom du parent 2
- * Porter les noms des deux parents dans la limite d'un nom de famille par parent

En l'absence de déclaration commune de choix du nom, votre enfant portera

le nom du père si le couple est marié ou si l'enfant est reconnu en même temps par ses deux parents. Sinon, il portera le nom du premier parent qui l'aura reconnu. Le choix du nom du premier enfant s'impose aux enfants suivants.

Dans le cas d'une reconnaissance après naissance par le père, l'enfant pourra porter le nom du père avec le consentement de la mère.

Dans le cas d'une reconnaissance après les 3 ans de l'enfant, le père n'aura pas l'autorité parentale (il faudra un jugement du juge aux affaires familiales).





☐ DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

Après la naissance, vous devez effectuer d'autres démarches auprès de différents organismes.

ASSURANCE MALADIE

PAR INTERNET www.ameli.fr

PAR TÉLÉPHONE au 36 46

PAR COURRIER adressé à votre caisse primaire d'assurance maladie

Vous devrez ensuite mettre à jour votre carte Vitale. Un rattachement aux cartes Vitale des deux parents est recommandé.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Si les mutuelles sont différentes, cette démarche doit être faite par chaque parent. La liste des pièces à fournir est indiquée directement par votre mutuelle.

CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous pouvez effectuer la déclaration directement sur le site internet www.caf.fr

Si vous relevez du régime agricole, cette déclaration se fait auprès de la MSA : www.msa.fr

IMPÔTS SUR LE REVENU

Vous devez effectuer la déclaration directement sur le site internet www.impots.gouv.fr dans un délai de 60 jours. Cela permettra d'adapter votre taux de prélèvement. Selon les situations, cette déclaration doit être faite par l'un des parents ou les deux.

Pour les familles dont l'un des parents exerce une activité professionnelle à l'étranger, des formalités spécifiques peuvent être nécessaires : il convient de contacter directement les organismes concernés afin d'être accompagné au mieux pour cela.



ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

RELAYS PETITE ENFANCE (RPE – EX RAM)

* Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information spécifiquement dédié aux familles en recherche d'un mode d'accueil sur la commune. Il enregistre les demandes de pré-inscription pour toutes les structures d'accueil petite enfance gérées par la ville et accompagne les parents dans leur recherche d'une assistante maternelle.

E-MAIL rpe@gaillard.fr
TÉLÉPHONE 04 50 49 84 05
ADRESSE 5 place Porte de France

HORAIRES ACCUEIL PUBLIC

- * Lundi de 13h15 à 17h
- * Mardi de 13h à 15h30
- * Jeudi de 13h15 à 16h45

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

- * La crèche municipale est agréée pour accueillir **49 enfants simultanément âgés de 2 mois ½ à 4 ans.**
- * Différents types d'accueil sont proposés selon les besoins des familles (temps partiel, temps complet ; accueil régulier ou accueil occasionnel).

L'objectif de la crèche est de contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des enfants qui lui sont confiés.

PRÉ-INSCRIPTION

Afin de préinscrire votre enfant à la crèche, il est nécessaire de compléter une fiche téléchargeable sur le site de la ville de Gaillard, de la demander par e-mail à creche@gaillard.fr ou en se rendant directement au secrétariat de la crèche.

Cette demande de pré-inscription est à retourner à la crèche :

E-MAIL creche@gaillard.fr
COURRIER Centre de la Petite Enfance
2 rue du Martinet
74240 GAILLARD

DÉPOT Déposer au secrétariat ou directement dans la boîte aux lettres de la crèche

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (SUITE)

Dès sa réception, votre demande sera traitée par le secrétariat et fera l'objet d'un examen lors de la Commission Petite Enfance. **La confirmation de la pré-inscription est faite par e-mail.**

ATTRIBUTION DES PLACES

L'attribution des places se fait selon les critères suivants :

- * Famille domiciliée sur la commune de Gaillard
- * Antériorité de la demande
- * Places disponibles dans les groupes déjà constitués
- * Fratrie (présence simultanée des enfants).

Une commission Petite Enfance se réunit chaque année courant avril afin d'attribuer les places pour la rentrée de septembre. Elle est présidée par l'adjoint(e) au maire en charge de l'action sociale.

TARIF

En lien avec la réglementation de la Caf, la tarification appliquée est celle de la Prestation de Service Unique (PSU). Un tarif horaire est calculé selon vos ressources N-2 (année-2) et la composition de la famille.

Les factures sont calculées mensuellement (selon le contrat établi avec la crèche) et payables auprès du Trésor public.

Pour toute demande d'information complémentaire ou de rendez-vous, vous pouvez contacter le secrétariat de la crèche :

E-MAIL creche@gailard.fr

TÉLÉPHONE 04 50 95 67 87

les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et le jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

HORAIRE D'OUVERTURE Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30



* UNE SCOLARITÉ
À GAILLARD



02

AVANT 3 ANS



LA TOUTE PETITE SECTION

- * La toute petite section vise à préparer l'entrée à l'école et concerne des enfants âgés de 2 ans ayant des besoins spécifiques : besoin d'interactions avec d'autres enfants, langage fragile, besoin d'appui dans la séparation avec les parents, par exemple. La proposition d'entrée en TPS est faite en commission TPS par le Conseil départemental (PMI, PMS), les écoles ou la mairie, en lien avec les familles. **Les places étant limitées, les admissions sont décidées en commission TPS.**

À L'ÉCOLE DE 3 À 10 ANS

LES ÉCOLES

4 SITES SCOLAIRES SUR LA VILLE DE GAILLARD

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES VOIRONS

- // 6 cours de la République
- // 04 50 39 71 10
- // ce.0740544P@ac-grenoble.fr
- // Ouverte de 8h30 à 11h45
et de 13h45 à 16h30

ÉCOLE PRIMAIRE DU CHÂTELET

- // 7 rue du Châtelet
- // 04 50 38 62 95
- // ce.0741191T@ac-grenoble.fr
- // Ouverte de 8h30 à 11h45
et de 13h45 à 16h30

ÉCOLE MATERNELLE DES BOSSONNETS

- // 20^{bis} rue du 18 août
- // 04 50 38 15 16
- // ce.0740545R@ac-grenoble.fr
- // Ouverte de 8h15 à 11h30
et de 13h30 à 16h15

ÉCOLE PRIMAIRE DU SALÈVE

- // 11 rue du Martinet
- // 04 50 39 73 00
- // ce.0740543N@ac-grenoble.fr
- // Ouverte de 8h30 à 11h45
et de 13h45 à 16h30

Les jours d'école sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

LES INSCRIPTIONS

- * Les élèves sont scolarisés dans les écoles de la ville **en fonction de leur secteur d'habitation et des places d'accueil disponibles**. Il est possible de scolariser son enfant en dehors de son école de secteur pour un motif exceptionnel et répondant à des critères définis. Un imprimé disponible sur le site de la ville est à renseigner, la demande est ensuite examinée en commission composée d'élu(e)s et des directions d'école.

L'INSCRIPTION SE FAIT EN DEUX TEMPS

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN MAIRIE

Un certificat est délivré vous permettant d'effectuer l'admission à l'école.

Pièces à fournir :

- * Livret de famille
- * Pièce d'identité de l'un des responsables légaux
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- * Certificat de radiation de l'ancienne école, si applicable (délivré par la direction de l'école fréquentée précédemment)

Inscriptions scolaires sur rendez-vous auprès du guichet unique

ADMISSION À L'ÉCOLE

Vous devez prendre un rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école et remettre :

- * Certificat de radiation de l'ancienne école, si applicable et si non transmis à la Mairie
- * Carnet de santé avec vaccins à jour
- * Livret de famille

Si un **enfant de la fratrie est déjà inscrit** à l'école, l'inscription en petite section peut se faire directement en ligne sur l'Espace Citoyens Premium (ECP).





ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

En dehors des horaires de l'école, de la petite section au CM2, un service d'accueil périscolaire le matin et le soir ainsi qu'un service de restauration scolaire sont proposés par la ville de Gaillard et mis en œuvre par des agents municipaux.

MATIN ET SOIR

- * L'accueil périscolaire a lieu au sein des sites scolaires
- * Les enfants sont accueillis **les jours scolaires de 7h30** jusqu'à l'ouverture de l'école (lundi-mardi-jeudi-vendredi).
- * Pour les accueils périscolaires du soir, les enfants sont pris en charge **dès la fin des cours et jusqu'à 18h30** (lundi-mardi-jeudi-vendredi).
- * Durant ces temps périscolaires, différents **ateliers et activités** sont **proposés** en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

MIDI

La commune de Gaillard propose une prestation de restauration scolaire durant la pause méridienne.

LA RESTAURATION SCOLAIRE A LIEU SUR DEUX SITES

- * **Le site du Salève** : pour les enfants des écoles des Voirons et du Salève
- * **Le site du Châtelet** : pour les enfants des écoles des Bossonnets et du Châtelet.

Deux options de menus y sont proposées : classique ou végétarien.

Ce choix se fait au moment de l'inscription et vaut pour l'ensemble de l'année scolaire. Il ne peut pas varier en fonction du menu.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- * **L'inscription préalable est obligatoire** pour pouvoir accéder aux accueils périscolaires. Les inscriptions se font uniquement en ligne sur l'Espace Citoyens Premium (ECP).
- * Les inscriptions sont **ouvertes aux dates fixées** et communiquées par tout moyen par la mairie de Gaillard.
- * L'ECP permet les modifications d'**inscriptions dématérialisées** tout au long de l'année scolaire.
- * Les familles sont **avisées via l'ECP** de la confirmation de l'inscription ou de la mise sur liste d'attente.
- * Pour les accueils périscolaires des lundi/mardi/jeudi/vendredi : **au-delà de 7 jours avant le début de l'activité**, il n'est plus possible d'inscrire un enfant.

- * Si une place se libère moins de 7 jours avant l'activité, une demande peut être formulée à **titre exceptionnel** auprès du service chargé des inscriptions de la mairie de Gaillard :
E-MAIL guichetunique@gaillard.fr
TÉLÉPHONE 04 50 39 55 57

Pour des raisons de **sécurité** et de **qualité** de l'accueil, le nombre de **places en accueil** périscolaire (matin, restauration du midi et soir) **sont limitées**. Les places sont attribuées par ordre d'inscription. Une fois les accueils complets, les demandes sont placées sur **liste d'attente**. La ville ne garantit pas que des places pourront se libérer en cours d'année. Il est alors très fortement recommandé d'envisager d'autres moyens de garde.

QUELS DOCUMENTS POUR MON INSCRIPTION ?

Il est obligatoire de remplir un dossier unique d'inscription (DUI) constitué des documents suivants :

- * Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant
 - * Copie de la pièce d'identité des responsables légaux (si plusieurs responsables légaux, fournir un justificatif pour chacun) : carte nationale d'identité ou passeport
 - * Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors factures téléphone mobile)
 - * Attestation Caisse d'allocations familiales (Caf)
 - * Dernier avis d'imposition
- * En cas de paiement par prélèvement automatique : relevé d'identité bancaire (RIB) et mandat de prélèvement SEPA complété

Un dossier incomplet sera refusé.

Pour tout renseignement sur les inscriptions périscolaires :

Guichet unique, en mairie.

HORAIRE D'OUVERTURE Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Retrouvez plus d'informations ainsi que les tarifs des accueils périscolaires sur le site internet de la ville de Gaillard : www.gaillard.fr/le-guichet-unique

AU COLLÈGE



- * L'inscription en classe de 6^e se fait automatiquement pour les élèves de CM2 fréquentant une école publique, selon leur secteur de rattachement : le collège Jacques Prévert pour les habitants de Gaillard. **Le collège est une étape clé dans le parcours scolaire**, où l'élève construit ses bases académiques tout en découvrant ses centres d'intérêt. L'orientation et les stages d'observation jouent un rôle essentiel pour l'aider à explorer les métiers et préparer son avenir.

AU LYCÉE

- * **L'affectation en classe de seconde se fait via la procédure Affelnet** (enseignement général et technologique) ou via une candidature spécifique pour l'enseignement professionnel.
- * Le lycée est une période déterminante où l'élève **affine son projet d'orientation** et se prépare à l'enseignement supérieur ou à la vie professionnelle. Les choix de spécialités, les stages et les périodes d'immersion sont essentiels pour construire son avenir avec confiance.
- * L'apprentissage permet aux jeunes d'acquérir une formation diplômante tout en développant une expérience professionnelle concrète. Cette voie, alliant théorie et pratique, **favorise l'insertion dans le monde du travail tout en offrant des perspectives d'évolution et de poursuite d'études.**

INSCRIPTION AU COLLÈGE ET AU LYCÉE POUR LES NOUVELLES FAMILLES ARRIVANTES

Les familles nouvellement installées sur le territoire doivent effectuer une démarche spécifique pour inscrire leur enfant au collège ou au lycée.

ÉTAPE 1 SE RENDRE AU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Le CIO accompagne les familles dans le choix de l'établissement et les démarches d'inscription. Il évalue le parcours scolaire de l'élève et oriente vers le collège ou le lycée adapté.

ÉTAPE 2 AFFECTATION PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

Après étude du dossier, l'académie attribue un établissement scolaire en fonction du secteur de résidence et du niveau scolaire de l'élève.

ÉTAPE 3 INSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT

Une fois l'affectation validée, la famille doit **finaliser l'inscription auprès du collège ou du lycée en fournissant :**

- * Notification d'affectation
- * Fiche d'inscription complétée
- * Justificatif de domicile
- * Livret de famille et pièce d'identité de l'élève
- * Carnet de santé (vaccinations à jour)
- * Attestation d'assurance scolaire

Quand faire la démarche ?

Dès l'arrivée sur le territoire, afin d'assurer une rentrée rapide dans l'établissement. **Le CIO le plus proche** se trouve au 14 avenue Charles de Gaulle 74100 Annemasse.

Selon certaines conditions (résidence, statut des parents, accords transfrontaliers), **les élèves peuvent intégrer des établissements suisses**, notamment via des démarches spécifiques d'inscription et de reconnaissance des diplômes.

Il est essentiel de bien s'informer sur les modalités d'accès, les critères d'admission, les frais de scolarité et les équivalences pour garantir un parcours adapté aux besoins de chaque enfant.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la structure info-jeunes de Gaillard et de la cité des métiers d'Annemasse pour plus d'informations

APRÈS LE BAC

L'ORIENTATION POST-BAC

Parcoursup est une étape clé dans l'orientation post-bac, permettant aux lycéens de formuler leurs vœux et d'accéder à l'enseignement supérieur. Une bonne anticipation et une réflexion approfondie sur leur projet sont essentielles pour faire des choix éclairés et réussir leur transition vers l'avenir.

LE SERVICE JEUNESSE

LIEU RESSOURCE DU COLLÈGE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

L'ORIENTATION SCOLAIRE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE LE POINT INFOS JEUNES

ADRESSE 59 rue de Genève

E-MAIL jeunesse.ij@gaillard.fr

TÉLÉPHONE 04 50 49 84 04 ou 06 63 72 47 55

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h30 à 18h

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Jeudi de 13h30 à 18h

Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

L'INFOS JEUNES : INFORMATION, ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES 12/25 ANS

* Information **gratuite et anonyme** dans les domaines de l'emploi, l'orientation scolaire, les jobs d'été, les opportunités à l'international, la santé, ainsi que la vie quotidienne.

* Accompagner individuellement les jeunes pour la rédaction de leur CV et de leur lettre de motivation.

LES "ATELIERS DE LA RÉUSSITE" DE LA 3^E À LA TERMINALE

* Soutien et aide aux devoirs à l'élève afin de lui donner confiance en ses capacités, lui apporter des outils méthodologiques permettant de réussir ses examens et le.la faire progresser

* Aider le.la jeune à **construire son projet** d'orientation

* Sorties culturelles et des **visites** de structures

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES LOISIRS: L'ESPACE 11-17 ANS

Activités de loisirs (mercredis, samedis, vacances scolaires), de mini-séjours et séjours, d'accueil de jeunes (en soirée) et de conduite de projets. Le service Jeunesse est un service éducatif qui développe des actions d'animations collectives en direction des jeunes de 11 à 17 ans.

- * Mardi de 17h à 19h
Mercredi de 14h à 19h
Jeudi de 17h à 19h
Vendredi de 17h à 21h
Samedi de 14h à 19h
- * Durant les vacances scolaires : du lundi au vendredi (voir horaires sur plaquette spécifique aux vacances)

Les jeunes d'âge collège sont accueillis dans un espace de proximité (espace

jeunes) situé au 10 rue de Vernaz.

L'accueil de mineurs fait l'objet d'une déclaration auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). L'encadrement répond aux exigences en matière d'encadrement des mineurs.

Pour bénéficier des activités du service Jeunesse, les jeunes doivent s'être acquittés d'une adhésion dont le prix est calculé en fonction des ressources de la famille.

Pour tout renseignement et pour les inscriptions, rendez-vous au point Infos Jeunes (159 rue de Genève)

TÉLÉPHONE 04 50 04 82 28 ou 04 50 49 84 04

E-MAIL jeunesse.animation@gaillard.fr



LA PS JEUNES : UN DISPOSITIF POUR LES 11-25 ANS

La Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) est un dispositif financé par la Caisse d'allocations familiales (Caf) pour soutenir les actions en faveur des jeunes âgés de 11 à 25 ans.

- * Elle vise à favoriser leur accès à des activités éducatives, culturelles, sportives et citoyennes tout en les accompagnant vers l'autonomie.
- * Un espace d'accueil et d'accompagnement: la PS Jeunes permet aux jeunes de bénéficier d'un cadre sécurisé et encadré par des professionnels. Elle offre la possibilité de co-construire des projets avec les jeunes selon

leurs demandes et leurs besoins : activités de loisirs, soutien aux initiatives, accompagnement dans les démarches d'insertion, engagement citoyen, etc.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans, qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants ou jeunes actifs, peuvent bénéficier du dispositif.

COMMENT S'IMPLIQUER ?

La participation à ce dispositif se fait auprès de la structure info-jeunes de Gaillard situé au 159 rue de Genève.

 DES ACTIVITÉS
TOUTE L'ANNÉE



03

CENTRE DE LOISIRS MUTUALISÉ GAILLARD ÉTREMBIÈRES



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les communes de Gaillard et d'Étrembières proposent conjointement l'accueil des enfants les mercredis et durant les vacances scolaires au sein du Centre de Loisirs Mutualisé, 7^{bis} rue du Martinet (à côté de l'école du Salève). 106 places sont ouvertes aux enfants de Gaillard, et 30 aux enfants d'Étrembières.

- * Les inscriptions se font uniquement en ligne sur l'Espace Citoyens Premium (ECP).
- * Les inscriptions sont ouvertes aux dates fixées et communiquées par tout moyen par la mairie de Gaillard.
- * Les familles sont avisées via l'ECP de la confirmation de l'inscription ou de la mise sur liste d'attente.

POUR LES MERCREDIS

L'inscription est réalisée pour l'ensemble de l'année scolaire à la date fixée par la mairie.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES

L'inscription est réalisée par période de vacances à la date fixée par la mairie. L'inscription est de minimum 4 jours par semaine de vacances.

Si une place se libère moins de 15 jours avant l'activité, une demande d'inscription peut être formulée à titre exceptionnel auprès du service chargé des inscriptions.



Quels documents pour mon inscription ?

Il est obligatoire de remplir un dossier unique d'inscription (DUI) constitué des documents suivants :

- * Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant
- * Copie de la pièce d'identité des responsables légaux (si plusieurs responsables légaux, fournir un justificatif pour chacun) : carte nationale d'identité ou passeport
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors factures téléphone mobile)
- * Attestation Caisse d'allocations familiales (CAF)
- * Dernier avis d'imposition
- * En cas de paiement par prélèvement automatique : relevé d'identité bancaire (RIB) et mandat de prélèvement SEPA complété

Un dossier incomplet sera refusé.

Pour tout renseignement sur les inscriptions

Guichet unique, en mairie

HORAIRE D'OUVERTURE Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

E-MAIL guichetunique@gaillard.fr

TÉLÉPHONE 04 50 39 76 30

Afin de garantir la **qualité des prestations et la sécurité** des enfants, les places au Centre de Loisirs Mutualisé sont limitées. Les inscriptions sont faites **par ordre d'arrivée des demandes** jusqu'à l'atteinte du nombre de places ouvertes. Lorsque toutes les places ont été réservées, les demandes sont placées en liste d'attente.

DES ACTIVITÉS POUR S'ÉPANOUIR

LES ÉQUIPEMENTS DANS LA VILLE

- * Parcours santé du Bois de la Châtelaine
- * Circuit des Bois de Vernaz
- * Boulodrome et terrain multisports :
rue du 18 août
- * Espace Louis Simon : 10 rue du Châtelet
- * Gymnase
- * Salle de boxe
- * Salle de danse et de gymnastique
- * Salle de Judo
- * Skate Park
- * Parc du Petit Vallard

LES ASSOCIATIONS PRÉSENTES

- * En matière d'art, de culture, de sport, de loisirs, de solidarité ou d'entraide, une liste des différentes associations présentes à Gaillard est disponible et régulièrement tenue à jour sur le site de la ville.

LE CONSERVATOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

- * Plus de 50 disciplines sont enseignées. Dès 3 ans, des enseignements variés sont proposés : éveil, théâtre, musique classique, jazz ou musiques actuelles.
- * Le Conservatoire est présent sur 7 sites d'enseignement sur le territoire d'Annemasse Agglo dont la ville de Gaillard : 45 rue de la Libération.

Les inscriptions ont lieu chaque année en juin. Pour toutes les informations :

E-MAIL

conservatoire@annemasse-agglo.fr

TÉLÉPHONE 04 50 87 99 93

SITE INTERNET <https://conservatoire.annemasse-agglo.fr>

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DU GENEVOIS (EBAG)

- * L'EBAG est un établissement d'enseignement artistique qui propose des cours annuels pour les pratiques amateurs enfants, jeunes et adultes ainsi que des stages "Bozarts vacances" durant les vacances scolaires.
- * L'EBAG propose également des préparations pour les collégiens et les lycéens qui envisagent des études supérieures artistiques et pour les bacheliers qui souhaitent présenter

les concours des écoles supérieures d'art et de design.

- * L'EBAG est présente sur 3 sites du territoire d'Annemasse Agglo, dont Gaillard : 45 rue de la Libération.

Pour plus d'informations :

E-MAIL ebag@annemasse-agglo.fr

TÉLÉPHONE 04 50 37 21 89

SITE INTERNET <https://ebag.annemasse-agglo.fr>

FINANCER LES ACTIVITÉS

- * Aides aux vacances familles de la Caf (chèques VACAF)
- * Cette aide concerne les familles qui ont un quotient familial inférieur ou égal à 800€.
- * Les allocataires de la Caf remplissant les conditions d'éligibilité reçoivent une notification d'aide. Dans le cas contraire, une demande peut être faite directement auprès de la Caf.

SORTIR ET S'AMUSER EN FAMILLE

▭ VIE CULTURELLE POUR PETITS ET GRANDS

- * La ville de Gaillard propose de **nombreux spectacles à prix abordables**.
Le détail est disponible sur le programme de la saison culturelle et sur le site de la ville.
 - * **Humour, cirque, musique, théâtre, il y en a pour tous les goûts !**
Des spectacles ciblés jeune public sont régulièrement proposés.
- LIEUX** Pavillon Stéphane Hessel ou Espace Louis Simon.

▭ ESPACE DE VIE SOCIALE-MAISON DE QUARTIER

Lieu intergénérationnel, l'EVS-Maison de quartier est un espace de vie collective ouvert à toutes les Gaillardines et tous les Gaillardins. Il est possible d'y pratiquer de nombreuses activités, d'avoir accès à des ordinateurs et de s'investir en tant que bénévole pour contribuer à l'animation de la commune.

L'EVS-Maison de quartier est labellisé par la Caf et propose à l'ensemble des habitants de la ville :

- * **Accueil et accompagnement administratif de premier niveau :**
prise de rendez-vous, orientation vers les partenaires sociaux du territoire, photocopies.
- * **Permanences de partenaires :**
médiation dans le domaine de la santé (Ariès), accompagnement vers la création d'entreprise (CitéLab), accompagnement juridique pour les personnes étrangères (Courte Échelle), insertion professionnelle pour les

personnes éloignées de l'emploi (Tremplin), accompagnement en matière de liens avec les bailleurs et de droit de la consommation (CCLV).

- * **Ateliers sociolinguistiques** pour un premier niveau d'introduction à la langue française.
- * **Activités diverses tout au long de l'année**, notamment à destination des parents et des familles : cours d'échecs hebdomadaires, sorties familles, réseau d'écoute et d'accompagnement des parents, cours d'anglais, médiation culturelle.

De nombreuses activités y sont proposées; elles sont majoritairement gratuites ou à prix très réduit.

Pour plus d'informations :

ADRESSE 10 rue de Vernaz

TÉLÉPHONE 04 50 04 82 28

E-MAIL maisondequartier@gaillard.fr

HORAIRE Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h (Fermé le jeudi matin)



MAISON DES GÉNÉRATIONS

Située au 3 impasse des Hutins, la Maison des Générations vous accueille pour des activités intergénérationnelles selon un programme mensuel communiqué par l'EVS-Maison de quartier.

Des permanences de l'EVS-Maison de quartier et de l'Infos jeunes s'y tiennent tous les mardis après-midi (14h à 17h)

Des permanences et activités associatives y sont également proposées :

- * **Atelier couture** tous les 1^{er} et 3^e mardis du mois (14h – 17h) avec l'association La Courte Échelle
- * **Atelier cuisine santé** tous les 1^{er} et 3^e mercredis du mois avec l'association Ariès
- * **Atelier créatif** un lundi après-midi par mois avec l'association Conseil citoyen de Gaillard
- * **Permanence de médiation santé** par l'association Ariès : les mercredis après-midi (sur rdv)





* LE COIN DES PARENTS
GAILLARDINS 



04

ÉCHANGER EN TANT QUE PARENTS

LAEP (LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS)

Le LAEP "La Petite Bulle" est un **espace de jeux** qui vous accueille les lundis matin de 9h à 12h sauf pendant les vacances scolaires.

- * Ce lieu d'accueil est **gratuit, anonyme et offre un espace de jeu aménagé et sécurisé pour les jeunes enfants**. Ceux-ci peuvent expérimenter leur relation à l'autre et se séparer en douceur sous l'œil bienveillant de leur parent ou de l'adulte accompagnant.
- * Ce lieu est destiné **aux tout-petits (0 à 6 ans) et à leurs parents** (ou à ceux qui s'en occupent habituellement et avec lesquels ils se sentent en confiance : grands parents, adultes tutélaire, etc.). Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

- * Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte responsable.
- * C'est aussi un **lieu d'accueil, d'écoute** dans lequel les adultes peuvent se poser, regarder leur enfant agir avec d'autres, tisser des liens avec d'autres familles et trouver un soutien dans leur rôle de parent.
- * Sans avoir besoin de prévenir et de s'inscrire, **chacun est libre de venir** au rythme qu'il souhaite, et sous couvert de l'anonymat.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Centre de la Petite Enfance de la commune :

TÉLÉPHONE 04 50 95 67 87

E-MAIL creche@gaillard.fr

LE CAFÉ DES PARENTS

Des Cafés des Parents sont **régulièrement proposés aux parents d'enfants et d'adolescents gaillardins**.

- * Espaces de dialogue avec des professionnel(le)s, ces cafés sont des moments **dédiés aux besoins des parents** et leurs thématiques peuvent être décidées ensemble.
- * Les informations sont **diffusées sur les réseaux sociaux de la ville**, ainsi que sur son site internet et par e-mail à l'ensemble des parents d'enfants et d'adolescents scolarisés sur la ville.



LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT

— PÔLE MÉDICO-SOCIAL (PMS)

ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

- * Le service social polyvalent de secteur (service du Conseil départemental)
- * Le service de la PMI rencontre avec les mamans (conseils en puériculture, allaitement, pesée, etc.)

ADRESSE 6 impasse des Hutins

TÉLÉPHONE 04 50 33 23 46

Pour les enfants de 0 à 6 ans :

Consultations puéricultrices gratuites sur rendez-vous le mardi et le vendredi.

Il s'agit d'un cabinet médical (pas de médecin traitant).





☐ MÉDIATION SANTÉ : L'ASSOCIATION ARIÈS

ARIÈS est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

- * Elle a pour but l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des personnes et des familles en difficultés sociales, **sans discrimination**, en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle.
- * Elle **accompagne** les personnes en situation de précarité, quels que soient leur âge et leur situation administrative.
- * Elle **propose des dispositifs et des services** adaptés à chacun : hébergement d'urgence (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, urgence hivernale) accès au logement, accès à la santé (avec ou sans hébergement).
- * Depuis 2017, la médiation en santé de l'association accompagne les familles dans leurs démarches en santé et dans la prévention.

RENDEZ-VOUS 07 71 32 74 60 (sur Gaillard)

☐ CONSULTATION À DISTANCE

- * Des consultations à distance peuvent être faites avec des médecins généralistes ou des spécialistes grâce à des applications mobiles.
- * Par ailleurs, une cabine de téléconsultation est disponible à la Pharmacie Centrale de Gaillard

ADRESSE 5 cours de la République
RENDEZ-VOUS Sur Doctolib.fr



DIFFICULTÉS SOCIALES OU SCOLAIRES

ÉCOLES / COLLÈGE

- * Si votre enfant rencontre des difficultés scolaires, **vous pouvez contacter l'équipe éducative** et solliciter des temps d'échange afin d'être accompagné au mieux.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (2 À 18 ANS)

- * Le Programme de réussite éducative s'adresse aux enfants et aux adolescents qui présentent **des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement familial, social et culturel favorable** à leur développement harmonieux.
- * Le PRE accompagne **les familles individuellement** en fonction des besoins des enfants repérés par les établissements scolaires et les professionnels autour de l'enfant, en accord avec les parents.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

- * Les soirs après l'école pendant une heure et demie. **Les enfants sont repérés au préalable par les enseignants.** Par le biais notamment du jeu, l'objectif est de favoriser l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la méthodologie d'apprentissage par la pédagogie de détour. **Il ne s'agit pas d'aide aux devoirs** mais d'accompagnement vers l'autonomie, en lien avec les familles.

ASSOCIATION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE : PASSAGE

La prévention spécialisée est **une pratique d'éducation qui vise à prévenir les risques de marginalisation et d'exclusion des jeunes.** Elle vise à promouvoir la reconnaissance des jeunes et de leurs familles. La prévention spécialisée s'adresse à des jeunes de 10 à 21 ans (avec une attention particulière auprès "des années collège"), dont les conditions et modes de vie présentent des risques. Elle mène également une action auprès des parents des jeunes.

MODALITÉS D'ACTIONS

- * Présence sociale et travail de rue
- * Actions de développement du lien social
- * Accompagnement éducatif et social auprès des individus et des groupes de jeunes
- * Gestion d'outils spécifiques : les chantiers éducatifs

VOTRE ENFANT EST **PORTEUR DE HANDICAP**

☐ L'ACCUEILLIR AU MIEUX

Pour préparer au mieux l'accueil de votre enfant, **il est recommandé de contacter les structures concernées** afin d'échanger avec les équipes sur ses besoins spécifiques.

Vous pouvez également solliciter les acteurs spécialisés dont :

MDPH 74

// Maison départementale des personnes handicapées de Haute-Savoie

ADRESSE 26 avenue de Chevène, Annecy

TÉLÉPHONE 04 50 33 22 50

// Équipe territoriale du handicap

ADRESSE 23 avenue Emile Zola, 74100 Annemasse

TÉLÉPHONE 04 50 04 31 60

E-MAIL portail-mdph@mdph74.fr

SITE INTERNET www.mdph74.fr

UDAPEI 74

Association départementale de parents et amis de personnes en situation de handicap intellectuel

TÉLÉPHONE

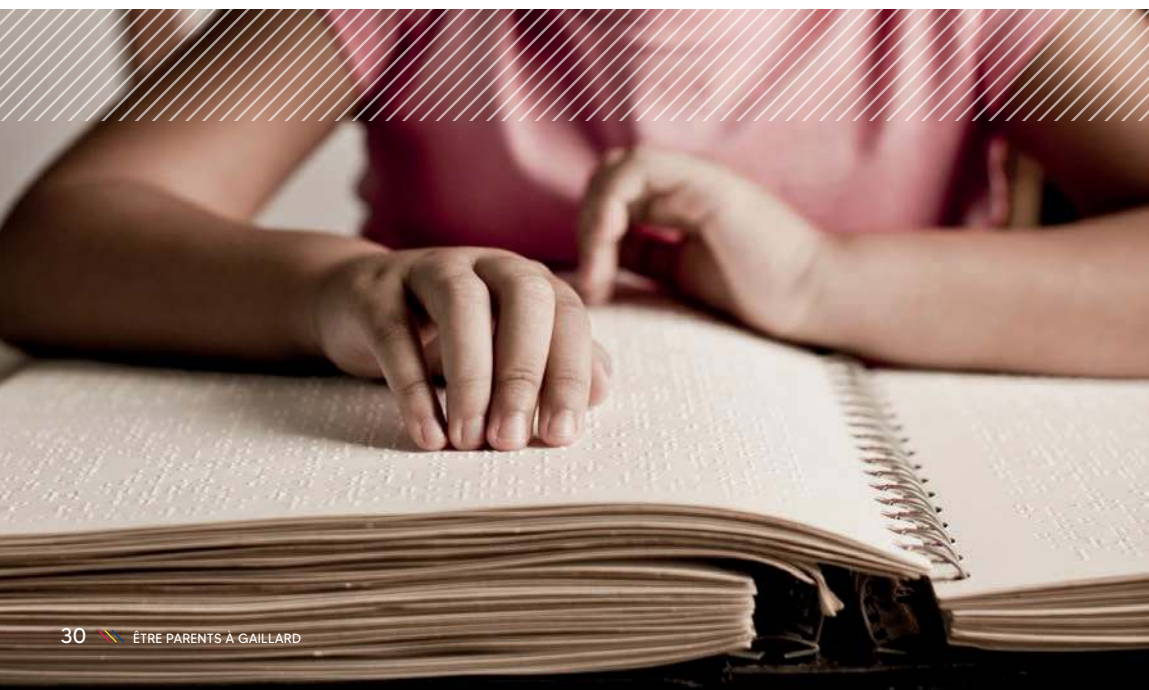
04 50 46 55 69

E-MAIL

udapei@udapei74.fr

SITE INTERNET

<https://udapei74.fr>



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE AU QUOTIDIEN



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS est un établissement public qui a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune et ce, en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

Le Centre Communal d'Action Sociale est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf fermé le jeudi matin de 8h à 10h.

ADRESSE Mairie de Gaillard
cours de la République

TÉLÉPHONE 04 50 39 67 06

FRANCE SERVICE

ADRESSE 159 rue de Genève

TÉLÉPHONE 04 50 92 06 74

E-MAIL alm@gaillard.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h

Le jeudi de 8h à 12h et de 15h à 17h
Le vendredi de 8h à 12h

CYBERBASE

L'espace Cyber-base est un espace public numérique (EPN) qui a pour objectif de réduire la fracture numérique en rendant accessible à tous l'outil informatique.

* Pour ce faire, l'espace met à disposition **8 ordinateurs avec une connexion Internet protégée et 5 bureaux** pour les usagers désireux d'apprendre sur leur ordinateur portable. Il est également possible d'imprimer, de faire des photocopies ainsi que de scanner.

* Des **ateliers en groupe ou individuel** peuvent également être proposés : découverte de l'environnement de l'ordinateur, maîtrise d'internet, initiation aux logiciels de bureautique, initiation à l'image, etc.

Adhésion 5€ pour les adultes et 2€ pour les mineurs (par personne et par an)

Impressions 20 cts la feuille (possibilité d'imprimer en couleur)

Photocopies 10 cts la feuille (noir et blanc)

Numérisation : 0 € Les scans sont gratuits.

Les adhésions se font sur place.

ADRESSE 6 place Porte de France

TÉLÉPHONE 04 50 92 92 55

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi et vendredi de 8h à 12h
et de 15h30 à 17h. Mardi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h. Fermé le mercredi.



Mairie de Gaillard
Cours de la République - BP 36
74240 Gaillard
04 50 39 76 30
mairie@gaillard.fr